

# **DEMANDE D'AIDE POUR LE PORTAGE DE REPAS**

Nom :	Prénom:
Adresse:	
Code Postal:	Ville :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
N° de téléphone :	
Situation:  A la retraite Invalide	Marié(e) Veuf (ve) Célibataire Divorcé(e) PACS
Portage de repas :  ☐ Nom et adresse du traiteur/restaurateur/	association:
PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREM  ☐ Photocopie du dernier avis d'impos: ☐ Photocopie de la carte d'identité ou ☐ R.I.B. avec BIC et IBAN	ition
Le dossier complet doit être adressé à la commu	inauté de communes du Pays de Wissembourg.
EN PLUS POUR LES PERSONNES INVAI	LIDES fournir tout justificatif nécessaire.
	par virement bancaire, après réception des factures justifiées es devront mentionner obligatoirement le nombre de repas achetés oventionne 1 repas par jour.
Fait à	le:
Signature:	



## DEMANDE D'AIDE POUR LE PORTAGE DE REPAS

## **CONDITIONS GENERALES**

## (Modifiées par la délibération du 16 décembre 2019)

Par délibération du 29 juin 2015 la communauté de communes du Pays de Wissembourg a décidé d'instaurer une aide financière pour le portage de repas à domicile.

Pour bénéficier de l'aide il faut remplir les conditions suivantes :

- être retraité ou invalide
- habiter sur le territoire de la communauté des communes du Pays de Wissembourg
- faire appel à un traiteur, un restaurateur ou une association pour le potage de repas
- déposer auprès des services de la communauté de communes un dossier de demande de participation financière.

Le montant de l'aide accordée sera calculé en fonction des ressources et selon le barème ci-joint :

### **PERSONNES SEULES**

TARIF	А	В	С
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1000	1001-1 200 €	1 201-1 400 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS	2€	1.50 €	1€

### 0 € pour les revenus mensuels > à 1 400 €

### **COUPLES**

TARIF	Α	В	С
REVENUS (revenus N-1 avant l'abattement de 10%)	<= 1500 €	1 501-1 700 €	1 701-1 900 €
PROPOSITION AIDE PAR REPAS ET PAR PERSONNE	2€	1.50 €	1€

0 € pour les revenus mensuels > à 1 900 €